



le 21 octobre 1974

010.12 - MZ/bu

A la Direction administrative  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

an	1974	GE	HD	a/a
Date	23/10	9e	102	10/10
Visa	M	9e	102	10/10
EPD	23.10.74			10/10
Ref. J.B. 15. 11. MOZ.				

Relations avec le Mozambique et  
réorganisation éventuelle de notre  
réseau diplomatique

Monsieur l'Ambassadeur,

Je me réfère à la lettre que notre Ambassadeur à Nairobi vous a adressée le 9 octobre concernant nos futures relations avec le Mozambique et, dans cette perspective, une réorganisation éventuelle de notre réseau diplomatique.

J'aurai sans doute l'occasion de discuter plus à loisir de cette question lors de mon passage à Berne. Je crois utile néanmoins de reprendre dès maintenant quelques points soulevés par M. Pestalozzi dans sa lettre, dont j'ai reçu copie.

- 1) L'importance politique de la Tanzanie n'a fait que croître au cours de ces dernières années. Cela tient notamment aux raisons suivantes: sa position géographique privilégiée pour l'observation de la rivalité qui se dessine dans l'Océan Indien entre les superpuissances, son rôle de chef de file dans la lutte contre les régimes à domination blanche, sa conception originale du développement (même si les résultats en sont pour le moment décevants), le rayonnement du Président Nyerere et l'audience dont il jouit sur le Continent africain.
- 2) C'est pourquoi le nombre des Chefs de mission ayant leur résidence dans la capitale tanzanienne n'a fait qu'augmenter depuis mon arrivée ici. Il y en a actuellement 47. Ils seront plus nombreux encore l'an prochain puisque le Danemark et la Norvège, qui ont pour le moment ici un Chargé d'Affaires a.i. et un Consul, vont envoyer à Dar es Salaam un Ambassadeur résident. A l'exception de l'Autriche dont le Chef de mission est à Nairobi, tous les pays d'importance comparable à celle de la Suisse ont ici un Ambassadeur résident: Suède, Pays-Bas, Finlande, Belgique, de même que tous les pays socialistes.

./.

- 3) Même après l'accession à l'indépendance du Mozambique, les facteurs énoncés sous 1) ne vont pas se modifier. A moins d'un changement de régime imprévisible pour le moment, la Tanzanie jouera les premiers rôles dans la lutte pour l'émancipation de l'Afrique australe.
- 4) Dans ces conditions confier après mon départ la direction de cette Ambassade à un Chargé d'Affaires serait à mon avis politiquement injustifié.
- 5) Ce serait aussi probablement préjudiciable à la sauvegarde de nos intérêts, car il n'est pas douteux que le Gouvernement tanzanien serait sensible à cette dégradation du statut de notre mission. Or nous avons encore en Tanzanie une colonie nombreuse, 488 personnes. La nationalisation de biens suisses importants n'est pas encore réglée et a éveillé des échos jusque dans notre parlement. J'espère qu'elle le sera prochainement, comme le Ministre des Finances m'en a donné l'assurance, mais d'autres menaces de nationalisation pèsent sur des investissements suisses.
- 6) Etant donné ses conséquences dommageables prévisibles, remplacer l'Ambassadeur par un Chargé d'Affaires serait une fausse économie. La différence entre les salaires ne doit pas être très grande et toute l'infrastructure résidentielle pour un Ambassadeur existe déjà. Le transfert de la capitale de Dar es Salaam à Dodoma, petite ville au centre du pays où tout est à créer, n'est pas pour demain, à supposer qu'il se réalise jamais. L'emplacement exact autour de la périphérie de Dodoma n'est même pas encore décidé. Le Ministre d'Etat chargé de la question m'a déclaré l'autre jour qu'il ne pensait pas que le Corps diplomatique puisse s'installer à Dodoma avant une dizaine d'années.
- 7) Les dirigeants du Prelimo, dont le siège est depuis sa fondation à Dar es Salaam, ont été très influencés par la Tanzanie. Tout donne à penser que le Gouvernement du Mozambique indépendant suivra "mutatis mutandi" la même politique que celle-ci, comme j'en ai déjà informé le Département et la Division du Commerce. Il serait donc logique que, le moment venu, ce soit l'Ambassadeur à Dar es Salaam qui soit accrédité à Lourenço Marques. Dans le cadre d'une réorganisation on pourrait lui attribuer aussi le Malawi, dont les relations avec la Tanzanie sont normalisées, et Madagascar, qui vient d'envoyer un Ambassadeur résident à Dar es Salaam et qui est géographiquement très proche. On pourrait en revanche, selon l'évolution des relations entre l'Ethiopie et la Somalie, lui retirer ce dernier pays et l'attribuer à notre Ambassadeur à Addis-Abéba.

*qui souhaitable. Relativement en 2 pays. 1. ne veut pas se transformer dans un proche avenir*

- 8) Il serait peu souhaitable que notre mission diplomatique à Dar es Salaam soit dirigée de Nairobi. Leur appartenance à la Communauté Est africaine ne doit pas être un critère d'appréciation déterminant. Ils poursuivent une politique de plus en plus divergente et leurs dirigeants ne s'apprécient guère. Ceux de Tanzanie ressentiraient fâcheusement une telle décision.
- 9) L'éventualité évoquée par M. Pestalozzi de la nomination d'un Ambassadeur résident à Lusaka et couvrant le Botswana, le Lesotho, le Swaziland, le Mozambique et le Malawi est intéressante. Je crois que c'est la solution de l'avenir, mais que pour le moment elle est prématurée, surtout si aux yeux des Autorités tanzaniennes elle doit entraîner la dégradation du statut actuel de notre mission à Dar es Salaam.

N'étant personnellement pas en cause, mais bien placé ici pour apprécier la question, j'ai jugé utile de vous faire part de mon opinion.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE:

(Mossaz)

Copie envoyée à:

- Direction politique, DPF, p.s.i.
- Monsieur l'Ambassadeur Pestalozzi à Nairobi, par courrier officiel